

Compte-rendu du Conseil Municipal vendredi 03 juillet 2020.

Ouverture de la séance à 18h par Pierre Sicaud.

Madame Bernadette Touquette, doyenne de l'Assemblée, appelle les candidats et candidates élus(es) dimanche 28 juin 2020, pour l'installation du Conseil Municipal.

1 : Composition du Conseil : sont présents(es) :

Pierre Sicaud - Bernadette Touquette - Sébastien Maurès - Nadège Bazzoli - Christian Birginie - Dominique Windels - Pierre Charpentier - Ivana Celotto - Emmanuel Oudin - Katherine Berthault - Patrick Morisot – Christian Ferullo – Colette Archilla – Caroline Bazzoli-Saez – Josette Destang

2 : Élection du Maire

Appel à candidature : Pierre Sicaud. Pas d'autre candidature.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultats : Pierre Sicaud : 11 voix – Emmanuel Oudin : 2 – Blancs : 2

Monsieur Pierre Sicaud est élu maire.

Il remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est apportée, félicite les 45 candidats pour leur intérêt et leur engagement au service de notre commune et propose la parole aux membres du Conseil, aucune demande ni remarque.

3 : Détermination du nombre et élection des adjoints :

Scrutin de liste. Le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de celui de l'Assemblée, soit 4 adjoints pour Castillonnes. C'est cet effectif qui a toujours été voté lors des précédentes Municipalités. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Appel à candidature :

Liste : Bernadette Touquette – Sébastien Maurès – Nadège Bazzoli – Christian Birginie

Pas d'autre candidature.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultats : 4 bulletins blancs. Sont élus adjoints(es) avec 11 voix : Bernadette Touquette, Sébastien Maurès, Nadège Bazzoli, Christian Birginie.

4 : Délégations consenties au Maire par le conseil.

Pierre Sicaud expose et explique les 29 paragraphes. Après lecture, Christian Ferullo demande la parole, il exprime son point de vue et souhaite la suppression des articles 3, 4, 6, 13. Caroline Bazzoli-Saez demande également la suppression de l'article 13 et émet une réserve sur l'article 15.

Le vote est demandé à main levée :

Résultats : les articles 3, 4, 6, 13 sont supprimés, pour l'article 15 Caroline Bazzoli-Saez et Josette Destang sont contre la suppression et demandent que l'article 15 soit revu en réunion de Conseil.

5 : Indemnités des élus(es) :

Il est proposé que le maire perçoive la même indemnité qu'au précédent mandat. Il est rappelé au Conseil que le Maire et les Adjoints(es) ne demandent pas à percevoir le remboursement des indemnités kilométriques ni celles étant dévolues en temps qu'ancien chef lieu de canton.

Le vote est demandé à main levée :

Résultats : 11 voix pour, 4 abstentions.

Sur les points 6 à 12 de l'ordre du jour : élection ou désignation de délégués auprès de divers organismes, il est décidé de donner le temps de la réflexion aux Conseillers afin qu'ils puissent exprimer leurs souhaits lors de la prochaine réunion du Conseil : vendredi 10 juillet 2020.

13 : Indemnité Conseil / Budget pour le Comptable du Trésor
Adopté à l'unanimité (15 voix).

14 : Autorisation de poursuites par la Trésorerie pour les impayés
Adopté à l'unanimité (15 voix).

15 : BGE : Prolongation de l'aide au loyer.

Il est proposé de prolonger l'aide aux nouveaux commerces : 6 mois pour VIVAL, 3 mois pour « Links Tadoo ».

Christian Ferullo exprime le fait que les commerces alimentaires n'ont peut-être pas été les plus touchés pendant la période que nous venons de traverser et que d'autres peut-être auraient été tout aussi affectés, il émet également le doute sur la viabilité du tatoueur.

Sébastien Maurès complète les informations sur le travail de BGE et le cadre dans lequel s'inscrit les aides accordées à certains nouveaux commerces (l'aide est conditionnée par une installation suivie par BGE incluant, notamment, une étude de marché).

Pierre Sicaud précise que c'est BGE qui sollicite la prolongation de l'aide au regard de la situation inédite provoquée par la crise sanitaire.

Caroline Bazzoli-Saez demande si d'autres commerces pourront prétendre à une aide au vu de leurs difficultés. Il est répondu par Pierre Sicaud qu'une réunion permettra d'examiner toutes les demandes et précise que cette compétence ne relève pas de la commune. Les dossiers seront cependant transmis et appuyés auprès des instances concernées.

Le vote est demandé à main levée

Résultats : 11 pour, 4 abstentions.

16 : Location de la licence IV

Dans le mandat précédent, pour ne pas voir disparaître de la commune la licence IV attribuée au restaurant « Le Séguinel » (établissement fermé), la municipalité a acquis cette licence.

Aujourd'hui, le propriétaire des chambres d'hôtes « L'Entrée » souhaiterait, dans un premier temps, louer cette licence IV pour l'ouverture de son nouvel établissement. Montant proposé : 150 € par mois.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité : 15 voix.

17 : Questions diverses :

Christian Ferullo sollicite pour le vote du budget, qu'une information soit faite sur les problèmes rencontrés à la cantine en 2015.

Réponse lui est faite :

« Lors de ces problèmes, la cantine était gérée par une association. Depuis, elle a été reprise par la commune ». Toutes les informations qu'il souhaitera sont à sa disposition dans le dossier à la mairie.

Caroline Bazzoli-Saez informe que certaines associations ont candidaté pour bénéficier des budgets participatifs du Conseil Départemental et que chacun peut appuyer leur candidature en votant en leur faveur. Pierre Sicaud complète son information en citant d'autres associations candidates.

Séance levée à 19h15.

Le secrétaire de séance Patrick Morisot.